

VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Français

ENSEIGNEMENT
COMMUN

DISSERTATION PORTANT SUR UNE ŒUVRE ET LE PARCOURS ASSOCIÉ PRÉSENTATION

La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. Le candidat choisit l'un des trois sujets de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres du programme et son parcours associé. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelles. Cette production écrite est notée sur 20.

Extrait de la note de service n° 2019-042 du 18 avril 2019

Le travail sur œuvre est au cœur des programmes de français des classes de seconde et de première générale ou technologique. Ce sont bien les œuvres qu'il faut considérer comme principales : leur étude, complétée par celle des textes du parcours, par les lectures cursives obligatoires et, au choix du professeur, par les groupements complémentaires ou les prolongements artistiques et culturels, a pour objectif premier de former des lecteurs, de donner aux élèves le goût et les moyens de continuer au-delà des années du lycée à se nourrir et à s'enrichir des œuvres qu'ils découvriront. C'est également autour des œuvres que peut se construire et se structurer une culture littéraire et artistique commune.

Pour ce faire, il faut apporter des éclairages sur les contextes de l'œuvre – littéraires, artistiques, voire plus largement culturels – avec une profondeur historique plus ou moins grande selon les cas. Il convient également de travailler sur la structure de l'œuvre, d'en explorer la cohérence et l'unité, afin de donner aux élèves des repères solides dans le monde qu'elle constitue. Cette double étude, interne et externe, doit leur permettre de connaître, de comprendre, autrement dit de s'approprier l'œuvre étudiée. Une collection d'explications de texte ne saurait suffire à cette appropriation : des travaux portant sur des unités de texte plus larges ainsi que des études transversales sur des questions d'ensemble doivent compléter les micro-lectures.

Dans la voie générale, les élèves ont le choix à l'écrit des épreuves anticipées de français entre le commentaire d'un texte qui n'est pas extrait d'une des œuvres au programme et une dissertation sur l'une des œuvres au programme et sur le parcours associé. La dissertation ne porte donc plus sur un sujet général : les candidats qui auront lu avec attention et étudié les œuvres au programme pourront prendre appui sur des références précises à l'œuvre et aux textes sur lesquels ils auront travaillé, pour traiter un sujet lui-même plus restreint. Les connaissances requises sont moins vagues, elles auront été acquises dans le cours de l'année par un travail centré sur l'œuvre ; les sujets seront plus ajustés aux œuvres et aux

Retrouvez éduscol sur :



parcours sur lesquels ils portent. Ainsi cadrée, la dissertation apparaît comme un exercice rassurant, qui peut être préparé de façon efficace par le travail de l'année : les élèves auront ainsi un vrai choix entre les deux types d'exercice proposés. Au lieu d'entrer en littérature par les généralités, on y entre par les œuvres et par leur singularité.

L'étude de l'œuvre, de même que celle des textes qui contribuent à l'éclairer, est de plus orientée par l'intitulé du parcours associé, qui définit une perspective principale de travail invitant le professeur à explorer l'œuvre selon cette orientation et le libérant de la crainte de ne pouvoir tout dire. L'intitulé du parcours vise ainsi à assurer une cohérence entre étude interne et étude externe de l'œuvre. Le sujet proposé à l'examen tient bien entendu compte de cette orientation privilégiée, de manière à permettre aux élèves de le traiter sur la base des connaissances acquises au cours de l'année.

Ce sujet peut prendre la forme d'une question ou d'une citation (extrait de l'œuvre, ou d'un autre texte de l'auteur, jugement d'un autre auteur, ou extrait d'une étude critique...). Un libellé invite les élèves à le traiter en prenant appui sur leur connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné.

Attendus

- la compréhension du sens et des enjeux du sujet proposé ;
- un développement pertinent et cohérent, organisé en plusieurs parties, proposant un traitement progressif et argumenté du sujet ;
- une connaissance suffisamment précise de l'œuvre et de ses contextes pour permettre de justifier et d'exemplifier le propos ;
- une expression correcte et juste, au service de la réflexion sur la question posée.

On n'attend pas des élèves en fin de première une maîtrise de l'exercice tel qu'il est pratiqué ou exigé dans l'enseignement supérieur ou dans les concours :

- l'introduction doit certes amener le sujet, en formuler l'enjeu et annoncer la construction du développement, mais elle peut le faire de manière assez brève ;
- le développement de l'argumentation suppose une construction du devoir, mais celle-ci n'est pas nécessairement ternaire : le fait de proposer deux mouvements, ou quatre, si l'ensemble est cohérent et constitue une argumentation claire, ne doit pas être considéré comme un défaut ;
- différents types de plan peuvent être acceptés : le privilège généralement accordé au plan dialectique n'a pas lieu d'être à ce niveau d'études, et un plan analytique, ou progressif convient ;
- la connaissance de l'œuvre est déterminante, en raison de la définition même de l'exercice, mais on considère comme normal que les références prennent des formes diverses – citations, narrations brèves, caractérisations, voire allusions ou indications entre parenthèses..., du moment qu'elles sont justes et servent le développement du propos.

Si l'on considère que le premier objectif du travail sur les œuvres est de former des lecteurs, il paraît nécessaire de ne pas s'exagérer l'importance des formes de l'exercice, et de rester ouvert à la pluralité des possibles, en privilégiant d'une part la capacité à construire une réflexion pertinente sur le sujet et d'autre part l'appropriation de l'œuvre par l'élève.

Retrouvez éduscol sur :

